

CONDITIONS D'ADMISSION MASTER ORIENTATION JAZZ

Etat au 10 décembre 2020 (ce document annule et remplace toutes autres dispositions)

Les compétences musicales et artistiques pour l'admission en Master seront consultables sur le site internet.

CONCOURS D'ADMISSION: DU 12 AU 16 AVRIL 2021

Pré-requis : Titre de Bachelor ou équivalent.

Les candidates et candidats, quel que soit leur lieu de domicile ou leur possibilité de se déplacer dans les locaux de la haute école, sont invités à transmettre un enregistrement vidéo du programme selon indications ci-dessous. **Aucune audition n'aura lieu dans les locaux de l'HEMU.**

1. MASTER EN PEDAGOGIE MUSICALE / JAZZ

Les candidates et candidats sont invités à nous faire parvenir un programme de 20-30 minutes **par vidéo-enregistrements selon détails ci-dessous :**

- Un titre jazz binaire
- Un titre jazz ternaire
- Un titre à libre choix, interprété en solo
- Deux titre à choix (compositions personnelles possibles)
- Chaque titre du programme pourra faire l'objet d'une vidéo distincte ; chaque œuvre devra être enregistrée dans son intégralité, **sans aucun montage ni coupure.**
- Chaque titre doit impérativement être enregistré en groupe (à l'exception du titre interprété en solo). L'utilisation des « play along » n'est pas autorisée.
- Chaque titre doit impérativement intégrer de l'improvisation.
- L'enregistrement doit être réalisé spécifiquement pour la présente session d'admission 2021. Les vidéos issues de concerts publics ne seront pas prises en considération. Au début de chaque vidéo, le/la candidat.e donne son nom et son prénom, indique le titre de l'œuvre et mentionne la date du jour de l'enregistrement.
- A l'image, le plan doit être fixe et large, de face (la caméra disposée à l'emplacement habituel du public), le/la candidat-e devant être visible à tout moment.
- Nous n'exigeons pas que la qualité des vidéos soit professionnelle.

Les liens des vidéos sont à déposer **avant le 1^{er} avril 2021**. Les indications relatives à la procédure seront communiquées ultérieurement.

2. MASTER EN INTERPRETATION MUSICALE / OPTION PERFORMER COMPOSER

Les candidates et candidats sont invités à nous faire parvenir un programme de 20-30 minutes **par vidéo-enregistrements selon détails ci-dessous :**

- Un titre jazz binaire
- Un titre jazz ternaire
- Un titre à libre choix, interprété en solo
- Une composition personnelle
- Un titre à choix (composition personnelle possible)
- Chaque titre du programme pourra faire l'objet d'une vidéo distincte ; chaque œuvre devra être enregistrée dans son intégralité, **sans aucun montage ni coupure.**
- Chaque titre doit impérativement être enregistré en groupe (à l'exception du titre interprété en solo). L'utilisation des « play along » n'est pas autorisée.
- Chaque titre doit impérativement intégrer de l'improvisation.
- L'enregistrement doit être réalisé spécifiquement pour la présente session d'admission 2021. Les vidéos issues de concerts publics ne seront pas prises en considération. Au début de chaque vidéo, le/la candidat.e donne son nom et son prénom, indique le titre de l'œuvre et mentionne la date du jour de l'enregistrement.
- A l'image, le plan doit être fixe et large, de face (la caméra disposée à l'emplacement habituel du public), le/la candidat-e devant être visible à tout moment.
- Nous n'exigeons pas que la qualité des vidéos soit professionnelle.

Les liens des vidéos sont à déposer **avant le 1^{er} avril 2021**. Les indications relatives à la procédure seront communiquées ultérieurement.